

Pose chatière sur porte entrée

Par **nadinejeanne57**, le **14/03/2019** à **17:56**

Bonjour,

Un locataire a posé une chatière sur une porte d'entrée en PVC sans demander l'autorisation au propriétaire (porte en moitié haute vitrée, en moitié basse PVC). Il dit qu'il va changer le panneau de la port. Suis-je en droit de refuser un tel "bricolage" qui risque de fragiliser la porte ?

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **15/03/2019** à **08:47**

Bonjour,

Non sauf à produire une attestation de votre assureur PNO confirmant techniquement vos craintes et ce qui pourrait en découler sur les garanties de votre contrat d'assurance.

Mais je ne suis pas persuadé de votre point de vue quant à la solidité de la porte.

Par **goofyto8**, le **15/03/2019** à **13:21**

[fluo]BONJOUR marque de politesse[/fluo]

En quittant le logement après résiliation de son bail, le locataire devra faire poser à ses frais une porte neuve.

Par **morobar**, le **16/03/2019** à **09:14**

Le locataire a prévu de changer le panneau découpé.

C'est souvent possible, par exemple chez moi, et il est donc inutile de poser une porte neuve.

A condition bien sur de trouver le panneau qui va bien.

Par **chaber**, le **16/03/2019** à **15:50**

bonjour

[citation]Le locataire a prévu de changer le panneau découpé.

C'est souvent possible, par exemple chez moi, et il est donc inutile de poser une porte neuve.

A condition bien sur de trouver le panneau qui va bien.

[/citation]oui s'il s'agit d'un professionnel compétent